

FCP de droit français

ALTAÏR OPPORTUNITES

RAPPORT ANNUEL

au 31 décembre 2024

**Société de Gestion : AMPLEGEST
Dépositaire : Caceis Bank
Commissaire aux Comptes : Pricewaterhousecoopers Audit**

AMPLEGEST - 50 Boulevard Haussmann - 75009 - Paris

SOMMAIRE

1. Caractéristiques de l'OPC	3
2. Changements intéressant l'OPC	9
3. Rapport de gestion	10
4. Informations réglementaires	13
5. Certification du Commissaire aux Comptes	20
6. Comptes de l'exercice	25
7. Annexe(s)	73
Information SFDR	74

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

ALTAÏR OPPORTUNITES - Part G Fonds Commun de Placement géré par AMPEGEST

Nom de l'initiateur : AMPEGEST

Code Isin : FR001400HA13

Site internet : www.amplegest.com

Devise du produit : Euro

Contact : Appelez le 01 40 67 08 40 pour de plus amples informations sur le produit.

Autorité compétente : L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de AMPEGEST en ce qui concerne ce document d'informations clés. AMPEGEST est agréée en France sous le n° GP-07000044 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 28/06/2024

Avertissement

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et peut-être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type : ALTAÏR OPPORTUNITES est un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) constitué en Fonds Commun de Placement (FCP) de droit français.

Durée et résiliation (résiliation de l'initiateur) : Le produit n'a pas d'échéance. Il a été créé le 25 avril 2023 pour une durée de 99 ans sauf dans le cas de dissolution anticipée ou de prorogation.

Objectifs : L'objectif de gestion est d'obtenir une performance annuelle nette de frais de gestion supérieure à 5,9%, sur la durée de placement recommandée de 5 ans, par la gestion discrétionnaire d'un portefeuille composé au minimum à 90% d'OPCVM (actions ou obligations) disposant ou répondant aux caractéristiques exigées par les labels français de finance durable, notamment le Label ISR.. Afin de réaliser l'objectif de gestion, le fonds cherche à optimiser le couple rendement risque du portefeuille par la gestion discrétionnaire de son exposition aux marchés actions, obligations et instruments du marché monétaire au travers d'investissements dans une sélection d'OPC ou ETF. Les décisions de modification ou de réallocation des pondérations pour gérer l'exposition aux marchés actions, obligations ou instruments du marché monétaire, sont mises en place par l'équipe de gestion de façon discrétionnaire en fonction de ses anticipations sur les évolutions du marché. Les fonds sélectionnés seront majoritairement (minimum 90% du portefeuille investi) des OPC disposant d'un label de finance durable reconnu en France (ISR ou Greenfin) ou à défaut, devront eux-mêmes respecter les standards minimaux pour une communication centrale sur leurs caractéristiques extra financière, tels que prévus dans la doctrine AMF 2020-03, afin de s'assurer de l'aspect significativement engageant de leur approche extra financière. En dehors de la sélectivité sur les fonds disposant d'un de ces labels, la gestion reste totalement discrétionnaire notamment dans l'appréciation et la sélection des process et thématique sur lesquels sera exposé le fonds. La procédure de sélection repose sur une analyse quantitative et qualitative afin d'identifier les fonds qui, selon Amplegest, présentent des caractéristiques intéressantes en termes de process de gestion, d'historique de performance, de profil risque / rendement...

Les stratégies sélectionnées peuvent ainsi porter sur tous secteurs, toutes zones géographiques ou toutes thématiques dont aucune n'est structurellement privilégiée. De même, les OPC ou ETF de type « obligataires » pourront être exposés à des risques de taux et de crédit, sans limitation en termes de notations financière des émetteurs. La gestion reste également discrétionnaire quant aux stratégies « ISR » sélectionnées, en termes de critères d'analyse extra financière ou de process de gestion. Exposition actions via des OPC : de 0% à 100% de toutes zones géographiques et de toutes tailles de capitalisation, l'exposition aux pays émergents et aux petites capitalisations ne sera pas limitée. Expositions aux titres de créance via des OPC : de 0% à 100% y compris obligations « high yield » à caractère spéculatif ou jugées équivalente par la société de

gestion sans limitation de notation ; de même l'exposition aux produits de taux des pays émergents ne sera pas limitée. Le fonds pourra ainsi être à 100% exposé au risque de change. Le cumul des expositions ne dépasse pas 100% de l'actif. Le Fonds pourra également investir dans la limite de 10% de son actif en parts ou actions de FIA européens répondant aux quatre conditions suivantes :

- Ils sont soumis à une surveillance équivalente à celle applicable aux OPCVM et la coopération entre l'AMF et l'autorité de surveillance du FIA est suffisamment garantie.
- Le niveau de la protection garantie aux porteurs est équivalent à celui prévu pour les porteurs d'OPCVM.
- Leur activité fait l'objet de rapports semestriels et annuels détaillés.
- Ils ne peuvent investir plus de 10 % de leur actif en parts ou actions d'autres OPC ou fonds d'investissement.

Et plus généralement tout OPCVM sur lesquels l'OPCVM est ou sera autorisé à intervenir selon la réglementation en vigueur. Le fonds se réserve la possibilité d'investir dans des OPCVM gérés par la société de gestion ou par une autre société qui lui est liée. Le fonds n'a pas recours aux titres détenus en direct (actions, titres de créances et instruments du marché monétaire), ni aux instruments dérivés et aux titres intégrant des dérivés.

Indicateur de référence : Néant

Affectation des sommes distribuables : Cette part est une part de capitalisation. Les revenus (distributions de dividendes et plus-values nettes réalisées) sont automatiquement réinvestis dans le fonds.

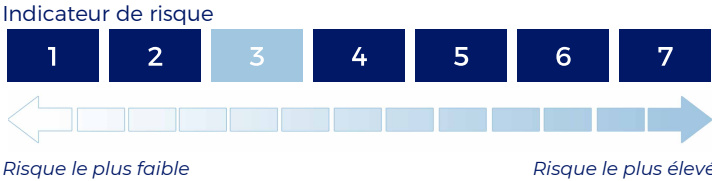
Investisseurs de détail visés : Le fonds s'adresse à tous souscripteurs ayant la connaissance et l'expérience requises pour comprendre les caractéristiques et risques de l'investissement envisagé et capables de supporter une perte en capital. Du fait de l'exposition du fonds aux actifs risqués ce fonds convient à l'investisseur qui ne prévoit pas de retirer son apport avant 5 ans et dont l'objectif est la croissance de son capital sans garantie de préservation. Ce produit n'est pas à destination de personnes présentant les caractéristiques d'US Person comme défini dans le prospectus du Fonds.

Dépositaire : CACEIS Bank

Périodicité de calcul de la valeur liquidative et demandes de rachat : Vous pouvez demander le rachat de vos parts tous les jours avant 11h. Les opérations de souscriptions et rachats sont effectuées de façon quotidienne auprès de notre centralisateur Caceis Bank et exécutées sur la valeur liquidative calculée sur les cours de clôture du jour de centralisation. Les règlements sont effectués en J+3 (jours ouvrés). La valeur liquidative du fonds est disponible sur www.amplegest.com et auprès de la société de gestion.

Informations complémentaires : Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques et notamment où trouver le tout dernier prix des parts du fonds, sont disponibles sur notre site internet www.amplegest.com ou sur simple demande écrite, gratuitement, à : Amplegest, 50 Boulevard Haussmann, 75009 Paris ou à l'adresse électronique suivante : contact@amplegest.com

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 années.

Avertissement : Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé le produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés financiers, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Les risques non suffisamment pris en compte par l'indicateur incluent notamment :

Risque de liquidité : Il existe le risque de ne pas pouvoir vendre rapidement un investissement à sa juste valeur de marché, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque de crédit : Risque de dégradation de la qualité de crédit ou de défaut d'un émetteur pouvant impacter négativement le prix des actifs en portefeuille et entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Scénarios de performance (montants exprimés en Euros) :

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performance, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 5 ans

Exemple d'Investissement : 10 000 €

		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (Période de détention recommandée)	
Scénarios	Minimum : Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.			
	Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	5 580 €	4 680 €
		Rendement annuel moyen	-44.20%	-14.10%
	Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8 660 €	9 410 €
		Rendement annuel moyen	-13.40%	-1.20%
	Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 800 €	14 830 €
		Rendement annuel moyen	8.00%	8.20%
	Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	12 170 €	17 160 €
		Rendement annuel moyen	21.70%	11.40%

Ce type de scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre mars 2019 et mars 2020, intermédiaire entre septembre 2018 et septembre 2019 et favorable entre mars 2020 et mars 2021.

Que se passe-t-il si AMPLEGEST n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps (montants exprimés en Euros) :

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- Qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 Euro sont investis.

Investissement : 10 000 €	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (Période de détention recommandée)
Scénarios		
Coûts totaux	350 €	985 €
Incidence des coûts annuels (*)	3.50%	1.19% chaque année

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention.

Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 9.39% avant déduction des coûts et de 8.20% après cette déduction.
Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	2.00% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 200 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 €
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1.31% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	131 €
Coûts de transaction	0.19% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	19 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement	10.00% de la surperformance au-delà de 5,9% annualisés. Le montant réel varie donc en fonction de la performance de votre investissement. Le montant réel varie donc en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation des coûts liés à la performance "si vous sortez après 1 an" est une moyenne des commissions de performance perçues au cours des 5 dernières années. La commission de performance est payée même si la performance de l'action sur la période d'observation de la performance est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.	0 €

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la rubrique « Frais et commissions » du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site. www.amplegest.com.

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ? _____

La durée de placement minimale recommandée est de 5 ans

Ce produit ne dispose pas d'une période de détention minimale requise. La période de détention recommandée (5 ans) a été calculée pour être cohérente avec l'objectif de gestion du produit. Le fonds ne dispose pas de mécanisme de gates. Ce produit a une liquidité quotidienne, vous pouvez donc retirer votre investissement avant la fin de la période de détention recommandée, sans frais ou pénalités selon les conditions énoncées dans la section « Faculté de rachat ». Le profil de risque du produit peut être très différent si vous optez pour une sortie avant la fin de la période de détention recommandée.

Comment puis-je formuler une réclamation ? _____

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le produit ou le comportement de La société de gestion, d'une personne qui fournit des conseils au sujet de ce produit, ou d'une personne qui vend ce produit en adressant un courrier électronique ou un courrier postal aux personnes suivantes, selon le cas :

- Si votre réclamation concerne le produit lui-même ou le comportement de la Société de gestion : veuillez contacter la société de gestion, par courrier : AMPEGEST – 50 boulevard Haussmann, 75009 PARIS. Une procédure de traitement des réclamations est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amplegest.com.
- Si votre réclamation concerne une personne qui fournit des conseils sur le produit ou bien qui le propose, veuillez contacter cette personne en direct.

Si la réponse apportée à la réclamation ne satisfaisait pas le porteur, ce dernier a alors la possibilité de faire appel au médiateur de l'AMF : <https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur>.

Conformément aux dispositions de l'article L.621-19 du Code monétaire et financier, en dernier recours amiable, vous avez la possibilité de saisir le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) via le site internet www.amf-france.org (formulaire de demande de médiation), ou par courrier : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 PARIS CEDEX 02.

Autres informations pertinentes _____

Pour toutes informations relatives aux performances passées, nous mettons à votre disposition le lien du site internet de la Société de gestion suivant : <https://www.amplegest.com/fr-FR/funds/altair-opportunités/shares/FR001400HA13-g>

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Nombre d'années pour lequel les données relatives aux performances passées sont présentées : maximum 10 ans en fonction de la date de création de la part.

Informations relatives à la finance durable : <https://www.amplegest.com/fr-FR/investissement-responsable>

Classification SFDR : les risques en matière de durabilité sont systématiquement pris en considération dans les décisions d'investissement au sein de ce fonds. Le fonds relève de la catégorie Article 8 du Règlement UE dit « SFDR » du fait de sa stratégie d'investissement qui promeut des caractéristiques environnementales ou sociales.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Ce produit ne prévoit pas la mise en place de "Gates" (mécanisme de plafonnement des rachats).

Vous trouverez également des informations sur les performances passées du produit au cours des années passées et sur les calculs des scénarios de performance à l'adresse suivante : <https://www.amplegest.com/fr-FR/funds/altair-opportunités/shares/FR001400HA13-g>

Pour toute information, veuillez contacter nos services.

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

ALTAÏR OPPORTUNITES - Part R Fonds Commun de Placement géré par AMPEGEST

Nom de l'initiateur : AMPEGEST

Code Isin : FR001400HA05

Site internet : www.amplegest.com

Devise du produit : Euro

Contact : Appelez le 01 40 67 08 40 pour de plus amples informations sur le produit.

Autorité compétente : L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de AMPEGEST en ce qui concerne ce document d'informations clés. AMPEGEST est agréée en France sous le n° GP-07000044 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 28/06/2024

Avertissement

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et peut-être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type : ALTAÏR OPPORTUNITES est un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) constitué en Fonds Commun de Placement (FCP) de droit français.

Durée et résiliation (résiliation de l'initiateur) : Le produit n'a pas d'échéance. Il a été créé le 25 avril 2023 pour une durée de 99 ans sauf dans le cas de dissolution anticipée ou de prorogation.

Objectifs : L'objectif de gestion est d'obtenir une performance annuelle nette de frais de gestion supérieure à 5.9%, sur la durée de placement recommandée de 5 ans, par la gestion discrétionnaire d'un portefeuille composé au minimum à 90% d'OPCVM (actions ou obligations) disposant ou répondant aux caractéristiques exigées par les labels français de finance durable, notamment le Label ISR.. Afin de réaliser l'objectif de gestion, le fonds cherche à optimiser le couple rendement risque du portefeuille par la gestion discrétionnaire de son exposition aux marchés actions, obligations et instruments du marché monétaire au travers d'investissements dans une sélection d'OPC ou ETF. Les décisions de modification ou de réallocation des pondérations pour gérer l'exposition aux marchés actions, obligations ou instruments du marché monétaire, sont mises en place par l'équipe de gestion de façon discrétionnaire en fonction de ses anticipations sur les évolutions du marché. Les fonds sélectionnés seront majoritairement (minimum 90% du portefeuille investi) des OPC disposant d'un label de finance durable reconnu en France (ISR ou Greenfin) ou à défaut, devront eux-mêmes respecter les standards minimaux pour une communication centrale sur leurs caractéristiques extra financière, tels que prévus dans la doctrine AMF 2020-03, afin de s'assurer de l'aspect significativement engageant de leur approche extra financière. En dehors de la sélectivité sur les fonds disposant d'un de ces labels, la gestion reste totalement discrétionnaire notamment dans l'appréciation et la sélection des process et thématique sur lesquels sera exposé le fonds. La procédure de sélection repose sur une analyse quantitative et qualitative afin d'identifier les fonds qui, selon Amplegest, présentent des caractéristiques intéressantes en termes de process de gestion, d'historique de performance, de profil risque / rendement...

Les stratégies sélectionnées peuvent ainsi porter sur tous secteurs, toutes zones géographiques ou toutes thématiques dont aucune n'est structurellement privilégiée. De même, les OPC ou ETF de type « obligataires » pourront être exposés à des risques de taux et de crédit, sans limitation en termes de notations financière des émetteurs. La gestion reste également discrétionnaire quant aux stratégies « ISR » sélectionnées, en termes de critères d'analyse extra financière ou de process de gestion. Exposition actions via des OPC : de 0% à 100% de toutes zones géographiques et de toutes tailles de capitalisation, l'exposition aux pays émergents et aux petites capitalisations ne sera pas limitée. Expositions aux titres de créance via des OPC : de 0% à 100% y compris obligations « high yield » à caractère spéculatif ou jugées équivalente par la société de

gestion sans limitation de notation ; de même l'exposition aux produits de taux des pays émergents ne sera pas limitée. Le fonds pourra ainsi être à 100% exposé au risque de change. Le cumul des expositions ne dépasse pas 100% de l'actif.

Le Fonds pourra également investir dans la limite de 10% de son actif en parts ou actions de FIA européens répondant aux quatre conditions suivantes :

- Ils sont soumis à une surveillance équivalente à celle applicable aux OPCVM et la coopération entre l'AMF et l'autorité de surveillance du FIA est suffisamment garantie.
- Le niveau de la protection garantie aux porteurs est équivalent à celui prévu pour les porteurs d'OPCVM.
- Leur activité fait l'objet de rapports semestriels et annuels détaillés.
- Ils ne peuvent investir plus de 10 % de leur actif en parts ou actions d'autres OPC ou fonds d'investissement.

Et plus généralement tout OPCVM sur lesquels l'OPCVM est ou sera autorisé à intervenir selon la réglementation en vigueur. Le fonds se réserve la possibilité d'investir dans des OPCVM gérés par la société de gestion ou par une autre société qui lui est liée. Le fonds n'a pas recours aux titres détenus en direct (actions, titres de créances et instruments du marché monétaire), ni aux instruments dérivés et aux titres intégrant des dérivés.

Indicateur de référence : Néant

Affectation des sommes distribuables : Cette part est une part de capitalisation. Les revenus (distributions de dividendes et plus-values nettes réalisées) sont automatiquement réinvestis dans le fonds.

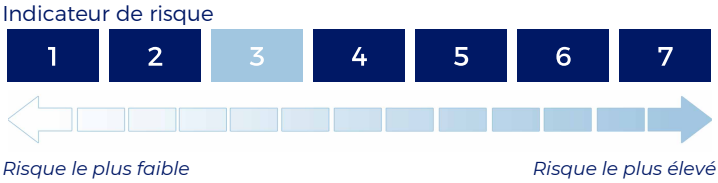
Investisseurs de détail visés : Le fonds s'adresse à tous souscripteurs ayant la connaissance et l'expérience requises pour comprendre les caractéristiques et risques de l'investissement envisagé et capables de supporter une perte en capital. Du fait de l'exposition du fonds aux actifs risqués ce fonds convient à l'investisseur qui ne prévoit pas de retirer son apport avant 5 ans et dont l'objectif est la croissance de son capital sans garantie de préservation. Ce produit n'est pas à destination de personnes présentant les caractéristiques d'US Person comme défini dans le prospectus du Fonds.

Dépositaire : CACEIS Bank

Périodicité de calcul de la valeur liquidative et demandes de rachat : Vous pouvez demander le rachat de vos parts tous les jours avant 11h. Les opérations de souscriptions et rachats sont effectuées de façon quotidienne auprès de notre centralisateur Caceis Bank et exécutées sur la valeur liquidative calculée sur les cours de clôture du jour de centralisation. Les règlements sont effectués en J+3 (jours ouvrés). La valeur liquidative du fonds est disponible sur www.amplegest.com et auprès de la société de gestion.

Informations complémentaires : Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques et notamment où trouver le tout dernier prix des parts du fonds, sont disponibles sur notre site internet www.amplegest.com ou sur simple demande écrite, gratuitement, à : Amplegest, 50 Boulevard Haussmann, 75009 Paris ou à l'adresse électronique suivante : contact@amplegest.com

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 années.

Avertissement : Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Scénarios de performance (montants exprimés en Euros) :

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performance, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 5 ans

Exemple d'investissement : 10 000 €

		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (Période de détention recommandée)
Scénarios	Minimum : Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
	Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts 5 580 €	4 680 €
		Rendement annuel moyen -44.20%	-14.10%
	Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts 8 660 €	9 410 €
		Rendement annuel moyen -13.40%	-1.20%
	Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts 10 800 €	14 830 €
		Rendement annuel moyen 8.00%	8.20%
	Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts 12 170 €	17 160 €
		Rendement annuel moyen 21.70%	11.40%

Ce type de scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre mars 2019 et mars 2020, intermédiaire entre septembre 2018 et septembre 2019 et favorable entre mars 2020 et mars 2021.

Que se passe-t-il si AMPLEGEST n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps (montants exprimés en Euros) :

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- Qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 Euro sont investis.

Investissement : 10 000 €	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (Période de détention recommandée)
Scénarios		
Coûts totaux	240 €	1 259 €
Incidence des coûts annuels (*)	2.40%	2.40% chaque année

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention.

Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 10.60% avant déduction des coûts et de 8.20% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels. Nous ne facturons pas de coût d'entrée.	0 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 €
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	2.20% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	221 €
Coûts de transaction	0.19% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	19 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement	12.00% de la surperformance au-delà de 5% annualisés. Le montant réel varie donc en fonction de la performance de votre investissement. Le montant réel varie donc en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation des coûts liés à la performance "si vous sortez après 1 an" est une moyenne des commissions de performance perçues au cours des 5 dernières années. La commission de performance est payée même si la performance de l'action sur la période d'observation de la performance est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.	0 €

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la rubrique « Frais et commissions » du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site. www.amplegest.com.

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ? _____

La durée de placement minimale recommandée est de 5 ans

Ce produit ne dispose pas d'une période de détention minimale requise. La période de détention recommandée (5 ans) a été calculée pour être cohérente avec l'objectif de gestion du produit. Le fonds ne dispose pas de mécanisme de gates. Ce produit a une liquidité quotidienne, vous pouvez donc retirer votre investissement avant la fin de la période de détention recommandée, sans frais ou pénalités selon les conditions énoncées dans la section « Faculté de rachat ». Le profil de risque du produit peut être très différent si vous optez pour une sortie avant la fin de la période de détention recommandée.

Comment puis-je formuler une réclamation ? _____

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le produit ou le comportement de La société de gestion, d'une personne qui fournit des conseils au sujet de ce produit, ou d'une personne qui vend ce produit en adressant un courrier électronique ou un courrier postal aux personnes suivantes, selon le cas :

- Si votre réclamation concerne le produit lui-même ou le comportement de la Société de gestion : veuillez contacter la société de gestion, par courrier : AMPEGEST – 50 boulevard Haussmann, 75009 PARIS. Une procédure de traitement des réclamations est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amplegest.com.
- Si votre réclamation concerne une personne qui fournit des conseils sur le produit ou bien qui le propose, veuillez contacter cette personne en direct.

Si la réponse apportée à la réclamation ne satisfaisait pas le porteur, ce dernier a alors la possibilité de faire appel au médiateur de l'AMF : <https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur>.

Conformément aux dispositions de l'article L621-19 du Code monétaire et financier, en dernier recours amiable, vous avez la possibilité de saisir le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) via le site internet www.amf-france.org (formulaire de demande de médiation), ou par courrier : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 PARIS CEDEX 02.

Autres informations pertinentes _____

Pour toutes informations relatives aux performances passées, nous mettons à votre disposition le lien du site internet de la Société de gestion suivant : <https://www.amplegest.com/fr-FR/funds/altair-opportunites/shares/FR001400HA05-r>

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Nombre d'années pour lequel les données relatives aux performances passées sont présentées : maximum 10 ans en fonction de la date de création de la part.

Informations relatives à la finance durable : <https://www.amplegest.com/fr-FR/investissement-responsable>

Classification SFDR : les risques en matière de durabilité sont systématiquement pris en considération dans les décisions d'investissement au sein de ce fonds. Le fonds relève de la catégorie Article 8 du Règlement UE dit « SFDR » du fait de sa stratégie d'investissement qui promeut des caractéristiques environnementales ou sociales.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Ce produit ne prévoit pas la mise en place de "Gates" (mécanisme de plafonnement des rachats).

Vous trouverez également des informations sur les performances passées du produit au cours des années passées et sur les calculs des scénarios de performance à l'adresse suivante : <https://www.amplegest.com/fr-FR/funds/altair-opportunites/shares/FR001400HA05-r>

2. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

I. Changements substantiels intervenus au cours de l'exercice

Voici le détail des modifications apportées à votre investissement communiquées via la lettre aux porteurs du 21/06/2024 :

Tableau comparatif des éléments modifiés :

	Avant	Après
Acteurs intervenant sur le fonds		
Société de gestion*	FOURPOINTS Investment Managers	AMPLEGEST
Dépositaire et Conservateur*	CIC	CACEIS Bank
Délégataires de la gestion comptable	CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL	CACEIS FUND ADMINISTRATION
Délégataire de la gestion administrative	Néant	CACEIS FUND ADMINISTRATION
Centralisateur	CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL	CACEIS BANK

Informations pratiques		
Lieu d'obtention d'informations sur le fonds	FOURPOINTS Investment Managers 162, boulevard Haussmann 75008 PARIS	AMPLEGEST 50, boulevard Haussmann 75009 PARIS
Lieu d'obtention d'information sur les catégories de parts	FOURPOINTS Investment Managers 162, boulevard Haussmann 75008 PARIS	AMPLEGEST 50, boulevard Haussmann 75009 PARIS

* Ces modifications ont reçu un agrément de la part de l'AMF en date du 18/06/2024.

II. Changements de l'exercice à venir

Néant.

3. RAPPORT DE GESTION

Préambule :

Altaïr Opportunités a pour objectif une performance annuelle nette de frais de gestion supérieure à 5% pour la part R et 5.9% pour la part G, sur la durée de placement recommandée de 5 ans, par la gestion discrétionnaire d'un portefeuille composé au minimum à 90% d'OPCVM (actions ou obligations) disposant ou répondant aux caractéristiques exigés par les labels français de finance durable, notamment le Label ISR.

Altaïr Opportunités est classifié catégorie « Article 8 » au sens du Règlement « SFDR » car il promeut les caractéristiques environnementales et/ou sociales ou une combinaison de ces caractéristiques, pour autant que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

I. Performance financière de l'OPCVM

A. Revue des marchés

Sur le plan économique, l'Europe, et en particulier le couple franco-allemand, reste le maillon faible, tandis que les États-Unis continuent de tirer la croissance mondiale. La Chine tourne encore au ralenti mais pourrait commencer à bénéficier des réformes visant à assainir les finances publiques locales et à relancer la demande. L'inflation semble avoir durablement quitté ses niveaux d'excès, mais les cibles des banques centrales ne sont toujours pas atteintes. Au regard de la trajectoire récente de l'inflation (qui ne décélère plus), les banques centrales pourraient d'ailleurs conclure leur cycle d'assouplissement monétaire plus rapidement que prévu, ou du moins en ralentir le rythme. On observe déjà cette tendance dans le discours de la Fed aux États-Unis lors de la réunion de fin 2024. Dans le même temps, cinq ans après le début de la pandémie de COVID-19, les chaînes d'approvisionnement et logistiques montrent enfin des signes de stabilisation.

Au cours de l'année 2024, le fonds a bénéficié de leur allocation sur les marchés américains. La dynamique boursière a été tirée par la croissance des bénéfices enregistrée par les grandes entreprises technologiques dans un contexte de concentration du marché.

Notre allocation sur les actions européennes est restée en revanche mesurée toute l'année alors que le Dollar US a été présent dans les fonds en tant que vecteur principal de diversification.

Ces axes d'allocations ont été mis en place dans le cadre de la combinaison de nos différents axes d'analyses. D'un point de vue quantitatif, la diversification était présente entre les US, l'Inde le Japon et le Dollar US.

D'un point de vue conjoncturel, nous croyons par ailleurs depuis 2023 à la vigueur de l'économie américaine d'une part et d'autre part à la force démographique indienne qui devrait continuer à favoriser l'émergence continue d'un socle de consommateurs au cours des prochaines années.

B. Principales opérations et mouvements de l'exercice

La gestion financière du fonds a été assurée par Amplegest à compter du 29 juin 2024, à l'issu de la fusion de Fourpoints IM au sein d'Amplegest.

La structure du portefeuille n'a toutefois pas été bouleversé sur le second semestre. Cette évolution n'a pas eu d'impact significatif sur la sélection des OPC détenus en portefeuille. En revanche la structure de l'allocation a été en partie réorientée vers une sélection d'ETF dans l'optique de maîtriser plus spécifiquement les axes d'allocation du fonds et de limiter les coûts indirects de la structure.

Principales opérations au cours de l'exercice :

Date de R/L	Sens de l'ordre	Actif	Code Isin	Position	Valeur unitaire	Valeur totale
10/07/2024	Souscription	Palatine Monétaire CT (3230)	FR0010611335	9	33 892,61 €	305 033,46 €
11/07/2024	Souscription	iShares MSCI World SRI ETF - AC- EUR- (XSTU) (16) (XSTU) (16)	IE00BYX2JD69	27000	11,11 €	300 020,37 €
11/07/2024	Souscription	GQG Global Equity-I USD (3231)	IE00BH480F51	8000	22,70 €	181 630,98 €
07/08/2024	Souscription	Palatine Monétaire CT (3230)	FR0010611335	9	33 990,13 €	305 911,17 €
12/08/2024	Souscription	GQG Global Equity-I USD (3231)	IE00BH480F51	10000	22,02 \$	220 200,00 \$
10/10/2024	Rachat	BNP Par SM Food IC(3230)	LU1165137651	-1157,334	145,67 €	-168 588,84 €
05/12/2024	Souscription	Palatine Monétaire CT (3230)	FR0010611335	12	34 385,24 €	412 622,92 €

- Investissements en OPC gérés par Amplegest : néant.
- Investissements en OPC gérés par Octo AM (filiale du groupe Amplegest) : néant.

C. Variation de l'actif

Au cours de l'exercice, le nombre de parts du fonds est passé :

- Part R : de 0.0000 à 72 175.7828 parts, pour un montant de souscriptions de 11 582 976.66 EUR et de rachats pour 6 860 961.99 EUR.
- Part G : pas de souscription ni de rachat, 0.0000 part au 31.12.2024.

La VL est passée sur l'année 2024 :

- Part R : de 103.27 EUR à 110.60 EUR soit une hausse de 7.10%.
- Part G : valeur d'origine 100.00.

L'encours est passé de 0.00 EUR à 7 983 051.21 EUR.

D. Perspectives de l'exercice à venir

Dans la lignée de 2024, l'année 2025 s'annonce marquée par un environnement géopolitique toujours incertain, avec le début du mandat de Donald Trump, des tensions commerciales persistantes entre les États-Unis et leurs principaux partenaires (Chine, Europe, Canada, Mexique), la poursuite des conflits en Ukraine et au Moyen-Orient, ou encore les élections en Allemagne.

La croissance des BPAs est attendue à +8% pour l'Europe en 2025, nettement inférieure aux +14% pour le S&P 500 aux États-Unis. En Europe, les secteurs sur lesquels le consensus attend la plus forte progression de résultats sur les deux prochaines années sont les suivants : Technologie, Télécoms, Voyages et Loisirs, Ressources de base et Assurance.

Dans les premiers jours de 2025, l'euro est retombé à un plus bas depuis plus de deux ans face au dollar. Peu d'éléments jouent contre un changement de tendance pour l'année : stabilité politique et croissance économique outre-Atlantique supérieure, rythme de baisse des taux FED plus faible par rapport à celui de la BCE, et guerre tarifaire pénalisant l'Europe et les émergents.

Côté taux, la possibilité d'une reconstitution de pente aux États-Unis et en Europe reste ouverte, dans un environnement combinant légère baisse de taux courts et des taux longs souverains autour de leurs niveaux actuels. Ces derniers devraient se maintenir aux États-Unis sous l'effet combiné des politiques de Donald Trump, des ventes de bons du Trésor US par la Chine ou encore de la réduction du bilan de la Fed. En Europe, c'est la prime de risque sur la France et l'incertitude politique en Allemagne qui pèseront.

Tous les éléments mentionnés ci-dessus semblent aller dans le sens de 2024 : dollar fort, pentification des courbes de taux et surperformance des États-Unis contre l'Europe. Il nous paraît tout de même important de mentionner que des événements pourraient faire largement dévier ce scénario :

- Fin de la guerre en Ukraine : baisse du risque géopolitique, des prix de l'énergie (gaz) et plan de reconstruction,
- Impact supérieur aux attentes du plan de relance Chinois : redressement de la demande et de la confiance du consommateur, très favorable pour certains secteurs européens (luxe, automobile, chimie, industries)
- Victoire de la CDU/CSU en Allemagne : fin des politiques de limite budgétaire et même changement de braquet sur la dépense publique, reprise des cycliques.

La légère consolidation du mois de décembre nous paraît saine et positive pour le début 2025. Notre allocation reste investie en premier lieu sur les actions américaines dans l'attente de l'arrivée de D. Trump à la Maison Blanche. Les actions indiennes complètent nos investissements sur les actions internationales. D'autre part, le dollar américain reste attractif à court terme et pourra s'avérer efficace pour limiter le risque de hausse des taux américains qui constitue à nos yeux le principal frein potentiel à la performance des marchés au cours des prochains mois.

Pour cette raison, nous favorisons les taux européens notamment via de la dette d'entreprise. En effet, si certains états européens sont à la peine, les entreprises bénéficient toujours de bilans robustes et honorent leurs engagements financiers. De plus, la BCE devrait selon nous assouplir les conditions économiques en délivrant de nouvelles baisses de taux au cours des prochains trimestres.

Enfin, compte tenu des niveaux de valorisation désormais atteints sur les grosses capitalisations américaines, nous avons initié et renforcé en décembre des couvertures sur l'indice S&P 500. Ces assurances contre une baisse du marché américain nous semblent particulièrement attractives dans le contexte de changement d'administration à venir le 20 janvier prochain.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
PALATINE MONETAIRE COURT TERME PART I	1 023 567,55	
iShares Global Aggregate Bond ESG UCITS ETF EUR Hedged Accum	381 590,00	
CM-AM Cash ISR RC	389 954,94	-10 024,18
OSTRUM SRI CREDIT ULTRA SHORT PLUS PART N C		375 116,05
GQG PARTNERS GLBL EQTY-I USD	355 076,24	
iShares MSCI World SRI UCITS ETF EUR (Acc)	299 916,00	
ROBECO SMART MATERIAL IE		220 586,03
BNP Paribas Funds Smart Food I Capitalisation		168 588,84
DPAM L BONDS EMG MKTS SUSTAINABLE F	164 904,90	
Eleva UCITS Fund - Fonds Eleva Leaders Small Mid-Cap Europe		106 949,68

4. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES (ESMA) EN EUR

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

- **Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :**

- o Prêts de titres :
- o Emprunt de titres :
- o Prises en pensions :
- o Mises en pensions :

- **Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :**

- o Change à terme :
- o Future :
- o Options :
- o Swap :

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
NEANT	NEANT

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces (*)	
Total	
Instruments financiers dérivés . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces	
Total	

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*) . Autres revenus	
Total des revenus	
. Frais opérationnels directs . Frais opérationnels indirects . Autres frais	
Total des frais	

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

REGLEMENTATION SFTR EN EUR

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

POLITIQUE DE SELECTION DES INTERMEDIAIRES

Au cours de l'exercice 2024, Amplegest a respecté les principaux critères qu'elle a définis dans sa politique de sélection des intermédiaires. La liste des brokers tient compte des différents instruments sur lesquels la société intervient. En particulier Amplegest a retenu le coût total de la transaction, la fiabilité et la sécurité du processus d'exécution, y compris les opérations post-marché de règlement/livraison des titres, ainsi que la qualité du reporting sur l'exécution (qualité des informations fournies dans les confirmations d'exécution) comme éléments de sélection.

Amplegest a également signé des conventions de recherche avec des brokers qui ont été sélectionnés en respect de critères définis :

Procédure de choix des intermédiaires pour l'exécution des ordres :

Le choix des intermédiaires est réalisé sur la base des critères suivants (critères qui peuvent évoluer) :

- Caractéristiques des instruments financiers et des marchés d'exécution
- Qualité de l'exécution,
- Coût de l'intermédiation,
- Qualité de la gestion administrative post-marché,
- Accès à des blocs de titres
- Notoriété et solidité de l'intermédiaire.

Procédure de sélection des entités qui fournissent de la recherche :

Le choix des intermédiaires est réalisé, notamment) sur la base des critères suivants (critères qui peuvent évoluer) :

- Univers d'analyse (études macro-économiques, études sectorielles qui répondent aux besoins de la gestion),
- Qualité du service de recherche et des conseils : accès aux modèles, génération d'idées et site internet, pertinence des recommandations,
- Mise en la relation avec les émetteurs (critère le plus important),
- Génération d'idées,
- Accès aux modèles,
- Accès aux analystes et à leurs avis,
- Accès à un site internet dédié.

Le budget global de recherche alloué au titre de l'année 2024 pour l'ensemble des OPC gérés s'élève à 804 000 euros. Les gérants de l'OPC ont recours aux analyses macro-économiques et aux analyses portant sur les sociétés émettrices émises par les brokers. Ils s'appuient également sur une équipe de gérants analystes financiers propre à Amplegest qui a défini ses propres critères de sélection des valeurs en portefeuille.

La clé répartition constatée pour l'exercice 2024 entre les frais d'exécution d'ordres et les frais correspondant aux services d'aide à la décision d'investissement est la suivante :

Les frais correspondants aux services d'aide à la décision d'investissement ont représenté 55% du total des frais d'intermédiation.

Les frais d'exécution d'ordres ont représenté 45% des frais d'intermédiation.

COMPTE-RENDU RELATIF AUX FRAIS D'INTERMEDIATION

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation prévu par le Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers est consultable à l'adresse internet suivante : www.amplegest.com

UTILISATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS GERES PAR LA SOCIETE DE GESTION OU UNE SOCIETE LIEE

Le tableau des instruments financiers gérés par la société de gestion ou une société liée se trouve dans les annexes des comptes annuels de l'OPC.

INFORMATIONS SUR LES MODALITES DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL

Le risque global des OPCVM sur les contrats financiers est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.

POLITIQUE D'ENGAGEMENT ACTIONNNARIAL (Article 8 SFDR)

Notre démarche d'investisseur responsable s'inscrit dans une volonté de financement de l'économie réelle de manière durable tout en incitant les entreprises à de meilleures pratiques.

Au-delà de l'analyse quantitative, notre analyse ESG accorde une grande importance au dialogue avec les entreprises, chacune des entreprises dans lesquelles nous sommes investis faisant régulièrement l'objet d'entretiens dédiés.

A. Engagement actionnnarial au cours de l'exercice

Depuis le 1er janvier 2020, les équipes de gestion Actions d'Amplegest se sont engagées à exercer leurs droits de vote sur l'ensemble des titres détenus dans les OPC dont elles assurent la gestion et pour lesquels elles détiennent les droits de vote, ou pour lesquels ceux-ci leur ont été délégués.

En complément, notre engagement actionnnarial se manifeste par l'envoi de lettres d'engagement personnalisées aux entreprises investissables et pour lesquelles des efforts dans le domaine ESG sont attendus. En 2024, Amplegest a envoyé 29 lettres d'engagement aux sociétés faisant partie de l'univers d'investissement des fonds. Altair Opportunités étant investi en OPC et non en titre vifs, il n'a pas envoyé de lettre d'engagement.

B. Exercice des droits de vote au cours de l'exercice

1) Recours à des services rendus par des conseillers en vote

Afin de conduire au mieux sa politique de vote, Amplegest fait appel depuis 2019 aux services de Proxinvest, société de conseil aux investisseurs spécialisée en matière de politique de vote et d'engagement. Depuis le 1er décembre 2022, Proxinvest est une filiale du groupe américain Glass Lewis, principal fournisseur de solutions indépendantes de gouvernance au niveau mondial.

Amplegest a défini avec Proxinvest une politique de vote cohérente avec les critères ESG et les valeurs de la société Amplegest. Proxinvest instruit et analyse les résolutions présentées par les entreprises cotées détenues par les différents OPC Amplegest. Puis, il envoie un rapport avec les recommandations de vote en fonction des critères définis conjointement afin qu'Amplegest puisse l'analyser. À l'issue de cette analyse, Amplegest confirme ou infirme la recommandation de Proxinvest et le Middle Office AM vote via le système ISS (Institutional Shareholder Services). La décision de vote appartient donc entièrement à la société Amplegest et est appliquée conformément à ses critères.

2) Principes déterminants les cas dans lesquels la société de gestion exerce ses droits de vote

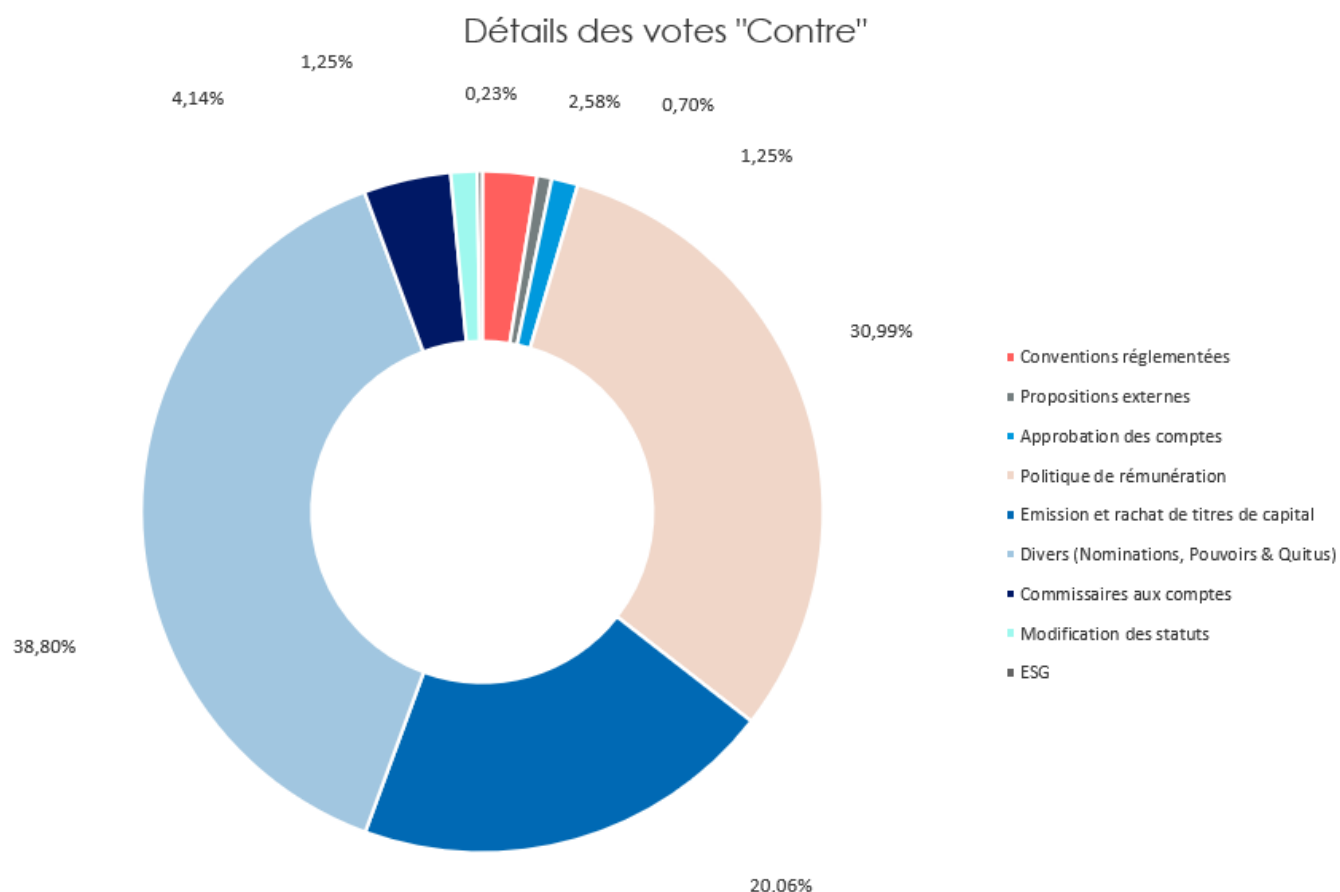
La politique de vote d'Amplegest définit que l'exercice des droits de vote s'effectue pour l'ensemble des actions des OPC actions Amplegest.

3) L'exercice du droit de vote d'Amplegest en 2024

Altair opportunités étant investi en OPC et non en titre vifs n'a pas voté.

L'intégralité de la politique de vote de la société est disponible sur : www.amplegest.com

- Amplegest a participé à 214 Assemblées Générales au cours de l'exercice 01-2024 à 12-2024, soit un taux de participation de 97% par rapport aux sociétés détenues en portefeuille sur la période.
- Amplegest a exercé ses droits de vote pour chacune de ces Assemblées Générales et n'a jamais été en conflit d'intérêts avec ces sociétés.
- Votes par correspondance (100%) et participation physique (0%).
- Pour 12 résolutions (0.3%), notre politique de vote nous a conduit à voter différemment de notre politique.
- pré-définie Amplegest.
- Nombre de résolutions soumises au vote : 3 622
- Expression de 1 281 votes « contre » pour l'ensemble des résolutions, soit :
 - Dans **35.4%** des cas, nous avons voté **contre**
 - Dans **64.6%** des cas nous avons voté **pour**



La politique d'engagement actionnarial ainsi que le rapport sur l'engagement actionnarial d'Amplegest sont disponibles sur le site internet de la société de gestion à l'adresse suivante : www.amplegest.com

PRISE EN COMPTE DES CRITERES EXTRA-FINANCIERS (ARTICLE 8 SFDR)

Les fonds sélectionnés sont majoritairement (minimum 90% du portefeuille investi) des OPC disposant d'un label de finance durable reconnu en France (ISR ou Greenfin) ou à défaut, devront eux-mêmes respecter les standards minimaux pour une communication centrale sur leurs caractéristiques extra financière (article 8 communication centrale ou article 9), tels que prévus dans la doctrine AMF 2020-03, afin de s'assurer de l'aspect significativement engageant de leur approche extra financière. Au 31/12/2024, la proportion du portefeuille constituée de fonds répondant à la description précédente était de 91%.

1) Nos engagements : Adhésion aux standards internationaux, signature des PRI et CDP

Dès 2010, Amplegest décide de s'investir aux côtés de ses clients et salariés dans une démarche solidaire pour une finance plus humaine, utile et responsable, c'est-à-dire la finance de demain.

Amplegest s'engage à devenir un acteur reconnu de la finance responsable :

- **Utile** : Au service de ses clients privés, elle offre un accompagnement patrimonial et financier sur le long terme ; au service des entreprises cotées, elle apporte des moyens pour leur développement par ses investissements dans leurs titres ; au service des personnes (ses salariés, ceux des entreprises financées, ses fournisseurs, ...), elle développe une relation de confiance, respectueuse des valeurs et équilibrée.
- **Responsable** : Consciente de son rôle dans la société, elle inscrit son action dans le long terme, elle s'engage dans des investissements qui préparent l'avenir et non dans la spéculation, elle est déterminée à rendre compte en toute transparence de ses activités et de leurs impacts.

Amplegest affirme son engagement pour une finance durable et responsable en adhérant aux Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) en 2019 et en signant les Carbon Disclosure Project (CDP) en 2020 (Les CDP sont une initiative mondiale lancée en 2000 qui encourage les investisseurs, les entreprises et les villes à prendre des mesures afin de construire une économie réellement durable, en mesurant et comprenant leur impact sur l'environnement. Amplegest fait maintenant partie des 662 investisseurs signataires, représentant 110 000 milliards de dollars d'actifs.). En 2021, Amplegest rejoint le 30% Club France Investor Group, qui

s'engage à suivre les politiques de mixité au sein du SBF 120. En 2024 Amplegest a intégré l'initiative Climate Action 100+ qui s'assure que les plus grandes entreprises émettrices de gaz à effet de serre prennent les mesures nécessaires pour lutter contre le changement climatique.

INFORMATION SUR LES CRITERES ESG

Le fonds utilise les critères ESG dans sa gestion.

La démarche plus globale d'Amplegest en matière d'ESG est consultable sur son site internet à l'adresse suivante : www.amplegest.com.

INFORMATIONS RELATIVES A SFDR (DURABILITE) ET TAXONOMIE

Le fonds n'a aucun objectif de durabilité. En l'absence de données suffisantes provenant des entreprises, l'alignement actuel du fonds à la taxonomie est estimé à 0%.

POLITIQUE DE REMUNERATION

1) Critères financiers et non financiers de la politique de rémunération

La politique de rémunération des collaborateurs d'Amplegest prévoit un niveau de rémunération fixe en lien avec leur niveau de séniorité, d'expertise et leur expérience professionnelle dans l'activité, pour permettre le cas échéant de ne pas accorder de rémunération variable. La rémunération fixe est définie par le Comité de Direction lors de l'embauche.

La part variable de la rémunération a pour objet de compléter la part fixe, elle est déterminée en fonction des objectifs fixés en début d'année et notamment des performances réalisées par le collaborateur. Ces objectifs portent sur des éléments quantitatifs globaux, tels que les résultats, la situation financière de la Société, sur des éléments quantitatifs propres à chaque métier et à chaque poste et sur des éléments qualitatifs, tels que l'engagement personnel du collaborateur notamment dans l'intérêt du client, d'Amplegest, le respect des règles de déontologie de la profession et des procédures internes de maîtrise et de suivi des risques en place au sein de la Société.

Lorsque la part variable de la rémunération dépasse la somme de 200 000 euros,

- 50% de la part variable de la rémunération sont versés en parts ou actions d'OPC gérés par la Société dont la détention doit être au minimum de 2 ans à compter de la date d'attribution,
- 50% de la part variable de la rémunération sont versés sous forme de prime.
La rémunération variable sera versée sur une période de 3 ans, étant précisé que 40% de la rémunération variable sera versée la première année, 60% de la rémunération variable est donc reportée. Un potentiel de 20% la deuxième année, un potentiel de 20% la troisième et un potentiel de 20% la quatrième et dernière année sont reportés.

2) Décision et réexamen de la politique de rémunération

La politique de rémunération a été déterminée par les membres du Comité de la Direction et les membres du Conseil de Surveillance, qui ensemble constituent le Comité de rémunération.

Le comité se réunit une fois par an pour vérifier l'application de la politique de rémunération et valide les montants de rémunération variables attribués aux collaborateurs et plus particulièrement aux collaborateurs concernés au sens de la Directive et plus généralement le niveau de rémunération de chaque équipe et collaborateur.

3) Montants totaux de rémunération au titre de l'exercice clos

Amplegest clôture son exercice en décembre, les données figurant dans le tableau se rapportent à l'année 2024 (dernières données disponibles à la date de publication du rapport) :

	Montant des rémunérations fixes	Montant des rémunérations variables	Montant total des rémunérations au titre de l'exercice clos
Ensemble du personnel (58 collaborateurs en moyenne)	5 194 857,00	1 765 000,00	6 522 857,00
Membres du Comité de Direction (6 collaborateurs)	988 333,00	562 000,00	1 439 333,00
Gérants (23 collaborateurs)	2 316 416,00	875 000,00	2 941 416,00

Pour calculer les rémunérations perçues au titre de l'année 2024, la méthode suivante a été appliquée :

- La rémunération fixe 2024 : il s'agit de la rémunération brute correspondant au salaire annuel de base prorata temporis, de la prime ancienneté et des avantages en nature,
- La rémunération variable au titre de 2024 : il s'agit de la rémunération variable brute (primes exceptionnelles) versée en 2025.

Le détail de la politique de rémunération d'Amplegest est disponible gratuitement sur simple demande et sur le site internet de la société de gestion à l'adresse suivante : www.amplegest.com

AUTRES INFORMATIONS

Le Prospectus complet de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

AMPLEGEST
50 Boulevard Haussmann
75009 Paris

Des explications supplémentaires peuvent être obtenues par email :
www.amplegest.com

5. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2024**

ALTAIR OPPORTUNITES
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT
Régé par le Code monétaire et financier

Société de gestion
AMPLEGEST
50, boulevard Haussmann
75004 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement ALTAIR OPPORTUNITES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 30/12/2023 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



ALTAIR OPPORTUNITES

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthodes comptables exposé dans l'annexe aux comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En application de la loi, nous vous signalons que nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires compte tenu du délai nécessaire à la finalisation de nos travaux.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Arnaud Percheron

6. COMPTES DE L'EXERCICE

Bilan Actif au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Immobilisations corporelles nettes	
Titres financiers	
Actions et valeurs assimilées (A)	
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
Obligations convertibles en actions (B)	
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
Obligations et valeurs assimilées (C)	
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
Titres de créances (D)	
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	7 785 763,45
OPCVM	7 785 763,45
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	
Autres OPC et fonds d'investissements	
Dépôts (F)	
Instruments financiers à terme (G)	
Opérations temporaires sur titres (H)	
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	
Créances représentatives de titres financiers prêtés	
Titres financiers empruntés	
Titres financiers donnés en pension	
Autres opérations temporaires	
Prêts (I) (*)	
Autres actifs éligibles (J)	
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	7 785 763,45
Créances et comptes d'ajustement actifs	14 418,61
Comptes financiers	210 493,77
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	224 912,38
Total de l'actif I+II	8 010 675,83

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Bilan Passif au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Capitaux propres :	
Capital	7 447 386,52
Report à nouveau sur revenu net	
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	
Résultat net de l'exercice	535 664,69
Capitaux propres I	7 983 051,21
Passifs de financement II (*)	
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	7 983 051,21
Passifs éligibles :	
Instruments financiers (A)	
Opérations de cession sur instruments financiers	
Opérations temporaires sur titres financiers	
Instruments financiers à terme (B)	
Emprunts (C) (*)	
Autres passifs éligibles (D)	
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	
Autres passifs :	
Dettes et comptes d'ajustement passifs	27 228,32
Concours bancaires	396,30
Sous-total autres passifs IV	27 624,62
Total Passifs : I+II+III+IV	8 010 675,83

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Compte de résultat au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Revenus financiers nets	
Produits sur opérations financières :	
Produits sur actions	
Produits sur obligations	
Produits sur titres de créances	
Produits sur parts d'OPC	
Produits sur instruments financiers à terme	
Produits sur opérations temporaires sur titres	
Produits sur prêts et créances	
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	
Autres produits financiers	828,79
Sous-total produits sur opérations financières	828,79
Charges sur opérations financières :	
Charges sur opérations financières	
Charges sur instruments financiers à terme	
Charges sur opérations temporaires sur titres	
Charges sur emprunts	
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	
Charges sur passifs de financement	
Autres charges financières	-1 137,17
Sous-total charges sur opérations financières	-1 137,17
Total revenus financiers nets (A)	-308,38
Autres produits :	
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	
Versements en garantie de capital ou de performance	
Autres produits	
Autres charges :	
Frais de gestion de la société de gestion	-124 355,27
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	
Impôts et taxes	
Autres charges	
Sous-total autres produits et autres charges (B)	-124 355,27
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	-124 663,65
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	-4 240,94
Sous-total revenus nets I = (C+D)	-128 904,59
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	
Plus ou moins-values réalisées	48 759,50
Frais de transactions externes et frais de cession	-1 600,77
Frais de recherche	
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	
Indemnités d'assurance perçues	
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	47 158,73
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	643,57
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	47 802,30

Compte de résultat au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :	
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	524 328,27
Ecart de change sur les comptes financiers en devises	-28,25
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	524 300,02
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	92 466,96
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	616 766,98
Acomptes :	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)	
Impôt sur le résultat V (*)	
Résultat net I + II + III + IV + V	535 664,69

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

ANNEXES COMPTABLES

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a. Stratégie et profil de gestion

L'objectif de gestion est d'obtenir une performance annuelle nette de frais de gestion supérieure à 5% pour la part R et 5.9% pour la part G, sur la durée de placement recommandée de 5 ans, par la gestion discrétionnaire d'un portefeuille composé au minimum à 90% d'OPCVM (actions ou obligations) disposant ou répondant aux caractéristiques exigés par les labels français de finance durable, notamment le Label ISR.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

A1b. Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	29/12/2023	31/12/2024
Actif net Global en EUR	5 316 360,64	7 983 051,21
Part ALTAÏR Opportunités PARTS R en EUR		
Actif net	5 316 360,64	7 983 051,21
Nombre de titres	51 477,0271	72 175,7828
Valeur liquidative unitaire	103,27	110,60
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes		0,66
Capitalisation unitaire sur revenu	-1,07	-1,78

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

1 Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020-07 modifié).

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

NB : les états concernés sont (outre le bilan et le compte de résultat) : B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement ; D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets et D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent ; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Ces changements portent essentiellement sur :

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers , les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

2 Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatifs à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR001400HA13 - Part ALTAÏR Opportunités G : Taux de frais maximum de 0,7% TTC.

FR001400HA05 - Part ALTAÏR Opportunités R : Taux de frais maximum de 1,6% TTC.

Part R : 12% de la surperformance au-delà de 5% annualisés.

Part G : 10% de la surperformance au-delà de 5.9% annualisés.

La 1^{ère} commission de surperformance ne pourra être perçue qu'au titre de l'exercice 2024, le fonds ayant été créé au cours de l'exercice 2023, aucune commission de performance ne pourra s'appliquer.

Les frais variables correspondent à une commission de sur performance. La période de calcul de la commission de sur performance est l'exercice de l'OPCVM. A chaque établissement de la valeur liquidative, la sur performance de l'OPCVM est définie comme la différence positive entre l'actif net de l'OPCVM avant prise en compte d'une éventuelle provision pour commission de sur performance, et l'actif net d'un OPCVM fictif réalisant une performance de 5% annualisés (5.9% annualisés pour la part G) et enregistrant le même schéma de souscriptions et de rachats que l'OPCVM réel.

A chaque établissement de la valeur liquidative, la commission de sur performance, alors définie égale à 12% TTC (10% pour la part G) de la performance au-delà de 5% annualisés (5.9% pour la part G), fait l'objet d'une provision, ou d'une reprise de provision limitée à la dotation existante. Une telle provision ne peut être passée qu'à condition que la valeur liquidative après prise en compte d'une éventuelle provision pour commission de sur performance soit supérieure à la valeur liquidative de début d'exercice.

La commission de surperformance est calculée selon la méthode indiquée.

Le supplément de performance auquel s'applique le taux de 12% TTC (10% pour la part G) représente la différence entre la valeur de l'actif net du fonds avant prise en compte de la provision de commission de surperformance et la valeur de l'actif net d'un fonds fictif ayant réalisé une performance de 5% (5.9% pour la part G) l'an et enregistrant les mêmes variations en quantité de parts liées aux souscriptions/rachats que le fonds. La progression de la valeur liquidative de la part du fonds est comparée à une hausse annuelle de 5% (5.9% pour la part G), en linéaire, prorata temporis.

Toute sous-performance du fonds par rapport à l'indice de référence de 5% (5.9% pour la part G), est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. A cette fin, une période d'observation extensible de 1 à 5 ans, avec une remise à zéro du calcul à chaque prise de provision ou après 5 ans sans prélèvement de commission est instaurée.

Si une autre année de sous-performance a eu lieu à l'intérieur de cette première période de 5 ans et qu'elle n'a pas été rattrapée à la fin de cette première période, une nouvelle période de 5 ans maximum s'ouvre à partir de cette nouvelle année en sous-performance

Le tableau ci-dessous énonce ces principes sur des hypothèses de performances présentées à titre d'exemple, sur une durée de 19 ans :

ANNÉE	PERFORMANCE du FONDS	SOUS PERFORMANCE	COMMISSION de SURPERFORMANCE
ANNÉE 1	11%	0%	OUI
ANNÉE 2	6%	0%	NON
ANNÉE 3	0%	-5%	NON
ANNÉE 4	8%	-2%	NON
ANNÉE 5	7%	0%	NON
ANNÉE 6	10%	0%	OUI
ANNÉE 7	10%	0%	OUI
ANNÉE 8	-5%	-10%	NON
ANNÉE 9	7%	-8%	NON
ANNÉE 10	7%	-6%	NON
ANNÉE 11	7%	-4%	NON
ANNÉE 12	5%	0%*	NON
ANNÉE 13	7%	0%	OUI
ANNÉE 14	-1%	-6%	NON
ANNÉE 15	7%	-4%	NON
ANNÉE 16	7%	-2%	NON
ANNÉE 17	1%	-6%	NON
ANNÉE 18	5%	-4%**	NON
ANNÉE 19	10%	0%	OUI

Notes relatives à l'exemple :

*La sous-performance de l'année 12 à reporter à l'année suivante (ANNEE 13) est de 0 % (et non de -4 %) car la sous-performance résiduelle de l'année 8 qui n'a pas encore été compensée (-4 %) n'est plus pertinente dans la mesure où la période de cinq ans est écoulée. (la sous-performance de l'année 8 est compensée jusqu'à l'année 12).

**La sous-performance de l'année 18 à reporter à l'année suivante (ANNEE 19) est de 4 % (et non de -6 %) car la sous-performance résiduelle de l'année 14 qui n'a pas encore été compensée (-2 %) n'est plus pertinente dans la mesure où la période de cinq ans est écoulée. (La sous-performance de l'année 14 est compensée jusqu'à l'année 18)

En cas de rachats, la quote-part de la commission de sur performance correspondant aux parts rachetées, est perçue par la société de gestion. Hormis les rachats, la commission de sur performance est perçue par la société de gestion à la date de clôture de chaque période de calcul.

Un descriptif de la méthode utilisée pour le calcul de la commission de sur performance est tenu à la disposition des souscripteurs par la société de gestion.

Les performances passées sont disponibles sur le site internet de la société www.amplegest.com

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

Lorsque l'OPC est agréé au titre du règlement (UE) n° 2017/1131 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 sur les fonds monétaires, par dérogation aux dispositions du I, les sommes distribuables peuvent aussi intégrer les plus-values latentes.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part ALTAÏR Opportunités R	Capitalisation	Capitalisation

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	31/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	5 316 360,64
Flux de l'exercice :	
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	2 687 225,25
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-467 329,78
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	-124 663,65
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	47 158,73
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	524 300,02
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	
Autres éléments	
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	7 983 051,21

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
Part ALTAÏR Opportunités R		
Parts souscrites durant l'exercice	25 029,0680	2 687 225,25
Parts rachetées durant l'exercice	-4 330,3123	-467 329,78
Solde net des souscriptions/rachats	20 698,7557	2 219 895,47
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	72 175,7828	

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Part ALTAÏR Opportunités PARTS R	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

Libellé de la part Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative
ALTAÏR Opportunités R FR001400HA05	Capitalisation	Capitalisation	EUR	7 983 051,21	72 175,7828	110,60

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1	Pays 2	Pays 3	Pays 4	Pays 5
		+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées						
Opérations temporaires sur titres						
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers						
Opérations temporaires sur titres						
Hors-bilan						
Futures		NA	NA	NA	NA	NA
Options		NA	NA	NA	NA	NA
Swaps		NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers		NA	NA	NA	NA	NA
Total						

C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total						

C1c. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts					
Obligations					
Titres de créances					
Opérations temporaires sur titres					
Comptes financiers	210,49				210,49
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres					
Emprunts					
Comptes financiers	-0,40				-0,40
Hors-bilan					
Futures	NA				
Options	NA				
Swaps	NA				
Autres instruments financiers	NA				
Total					210,09

C1d. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*) +/-	[3 - 6 mois] (*) +/-	[6 - 12 mois] (*) +/-	[1 - 3 ans] (*) +/-	[3 - 5 ans] (*) +/-	[5 - 10 ans] (*) +/-	>10 ans (*) +/-
Actif							
Dépôts							
Obligations							
Titres de créances							
Opérations temporaires sur titres							
Comptes financiers	210,50						
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers							
Opérations temporaires sur titres							
Emprunts							
Comptes financiers	-0,40						
Hors-bilan							
Futures							
Options							
Swaps							
Autres instruments							
Total	210,10						

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

C1e. Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1 USD +/-	Devise 2 +/-	Devise 3 +/-	Devise 4 +/-	Devise N +/-
Actif					
Dépôts					
Actions et valeurs assimilées					
Obligations et valeurs assimilées					
Titres de créances					
Opérations temporaires sur titres					
Créances					
Comptes financiers					
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres					
Emprunts					
Dettes					
Comptes financiers	-0,40				
Hors-bilan					
Devises à recevoir					
Devises à livrer					
Futures options swaps					
Autres opérations					
Total	-0,40				

C1f. Exposition directe aux marchés de crédit

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions			
Obligations et valeurs assimilées			
Titres de créances			
Opérations temporaires sur titres			
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers			
Opérations temporaires sur titres			
Hors-bilan			
Dérivés de crédits			
Solde net			

C1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan Dépôts Instruments financiers à terme non compensés Créances représentatives de titres financiers reçus en pension Créances représentatives de titres donnés en garantie Créances représentatives de titres financiers prêtés Titres financiers empruntés Titres reçus en garantie Titres financiers donnés en pension Créances Collatéral espèces Dépôt de garantie espèces versé Opérations figurant au passif du bilan Dettes représentatives des titres donnés en pension Instruments financiers à terme non compensés Dettes Collatéral espèces		

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination de l'OPC	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation de l'OPC	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
IE00BYX2JD69	iShares MSCI World SRI UCITS ETF EUR (Acc)	BLACKROCK ASSET MANAGEMENT IRELAND LTD	Fonds / Actions	Irlande	EUR	1 202 354,88
IE000APK27S2	iShares Global Aggregate Bond ESG UCITS ETF EUR Hedged Accum	BLACKROCK ASSET MANAGEMENT IRELAND LTD	Fonds / Obligations	Irlande	EUR	735 770,53
IE00BH480R51	GQG PARTNERS GLBL EQTY-I USD	Bridge Fund Management Ltd	Fonds / Actions	Irlande	USD	728 517,86
LU1644441476	CANDRIAM SUSTAINABLE BOND GLOBAL HIGH YIELD I EUR ACC	CANDRIAM	Fonds / Obligations	Luxembourg	EUR	585 311,39
FR0013353828	CM-AM Cash ISR RC	CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT	Fonds / Monétaire	France	EUR	640 162,39
LU0907928062	DPAM L BONDS EMG MKTS SUSTAINABLE F	DEGROOF PETERCAM ASSET SERVICES SA.	Fonds / Obligations	Luxembourg	EUR	241 945,18
LU1366712609	DNCA INVEST ARCHER MID CAP EUROPE CLASS N SHARES CAP	DNCA FINANCE	Fonds / Actions	Luxembourg	EUR	252 733,86
LU1917706332	BMO SDG Engagement Global Equity I EUR Acc	FUNDROCK MANAGEMENT COMPANY SA	Fonds / Actions	Luxembourg	EUR	267 187,58
LU1832175001	INDEPENDANCE AM EUROPE SMALL CLASSE I (C)	Independance et Expansion AM Luxembourg	Fonds / Actions	Luxembourg	EUR	48 268,28
LU1964632324	INDEPENDANCE AM FRANCE SMALL & MID CLASSE I (C)	Independance et Expansion AM Luxembourg	Fonds / Actions	Luxembourg	EUR	90 334,20
IE00BMYPCM06	Montanaro Better World Fund EUR Accumulation Class	MONTANARO ASSET MANAGEMENT	Fonds / Actions	Irlande	EUR	306 813,82
LU1842711688	MORGAN STANLEY INVESTMENT GLOBAL SUSTAIN FUND Z USD CAP	MORGAN STANLEY INVESTMENT MANAGEMENT LTD	Fonds / Actions	Luxembourg	USD	366 787,25
LU1951224663	THEMATICS SAFETY FUND I/A(EUR)	Natixis Investment Managers International	Fonds / Actions	Luxembourg	EUR	392 292,75
FR0014002LE9	OSTRUM SRI CREDIT ULTRA SHORT PLUS PART N C	Natixis Investment Managers International	Obligations et autres titres de créance Euro	France	EUR	280 284,49
IE00BZ090894	NEUBERGER BERMAN CORPORATE HYBRID BOND FUND I ACC	NEUBERGER BERMAN ASSET MANAGEMENT IR	Fonds / Obligations	Irlande	EUR	212 762,47
FR0010611335	PALATINE MONETAIRE COURT TERME PART I	PALATINE AM	Monétaire Euro	France	EUR	1 033 896,30

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination de l'OPC	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation de l'OPC	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
IE000OXQ5385	POLAR CAP SMART ENERGY I EUR	POLAR CAPITAL LLP	Fonds / Actions	Irlande	EUR	400 340,22
Total						7 785 763,45

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	31/12/2024
Créances		
	Souscriptions à recevoir	14 418,61
Total des créances		14 418,61
Dettes		
	Frais de gestion fixe	11 152,65
	Frais de gestion variable	16 075,46
	Autres dettes	0,21
Total des dettes		27 228,32
Total des créances et des dettes		-12 809,71

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	31/12/2024
Part ALTAÏR Opportunités PARTS R	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	107 478,59
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,60
Rétrocessions des frais de gestion	

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2024
Garanties reçues	
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	
Garanties données	
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	
Autres engagements hors bilan	
Total	

D4. Autres informations

D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2024
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2024
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables**D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets**

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	-128 904,59
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	
Revenus de l'exercice à affecter	-128 904,59
Report à nouveau	
Sommes distribuables au titre du revenu net	-128 904,59

Part ALTAÏR Opportunités R

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	-128 904,59
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	
Revenus de l'exercice à affecter (**)	-128 904,59
Report à nouveau	
Sommes distribuables au titre du revenu net	-128 904,59
Affectation :	
Distribution	
Report à nouveau du revenu de l'exercice	
Capitalisation	-128 904,59
Total	-128 904,59
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	
Crédits d'impôt totaux	
Crédits d'impôt unitaires	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	

D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	47 802,30
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	47 802,30
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	47 802,30

Part ALTAÏR Opportunités R

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	47 802,30
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	47 802,30
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	47 802,30
Affectation :	
Distribution	
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	
Capitalisation	47 802,30
Total	47 802,30
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
TITRES D'OPC			7 785 763,45	97,53
OPCVM			7 785 763,45	97,53
Gestion collective			7 785 763,45	97,53
BMO SDG Engagement Global Equity I EUR Acc	EUR	16 422,101	267 187,58	3,35
CANDRIAM SUSTAINABLE BOND GLOBAL HIGH YIELD I EUR ACC	EUR	486,875	585 311,39	7,33
CM-AM Cash ISR RC	EUR	11,632878	640 162,39	8,02
DNCA INVEST ARCHER MID CAP EUROPE CLASS N SHARES CAP	EUR	1 531,3491	252 733,86	3,17
DPAM L BONDS EMG MKTS SUSTAINABLE F	EUR	1 549,044	241 945,18	3,03
GQG PARTNERS GLBL EQTY-I USD	USD	32 694,845	728 517,86	9,13
INDEPENDANCE AM EUROPE SMALL CLASSE I (C)	EUR	308,2069	48 268,28	0,60
INDEPENDANCE AM FRANCE SMALL & MID CLASSE I (C)	EUR	110,4965	90 334,20	1,13
iShares Global Aggregate Bond ESG UCITS ETF EUR Hedged Accum	EUR	163 610	735 770,53	9,22
iShares MSCI World SRI UCITS ETF EUR (Acc)	EUR	100 950	1 202 354,88	15,07
Montanaro Better World Fund EUR Accumulation Class	EUR	313 075,322	306 813,82	3,84
MORGAN STANLEY INVESTMENT GLOBAL SUSTAIN FUND Z USD CAP	USD	8 216,193	366 787,25	4,59
NEUBERGER BERMAN CORPORATE HYBRID BOND FUND I ACC	EUR	16 316,14	212 762,47	2,67
OSTRUM SRI CREDIT ULTRA SHORT PLUS PART N C	EUR	256,504	280 284,49	3,51
PALATINE MONETAIRE COURT TERME PART I	EUR	30	1 033 896,30	12,95
POLAR CAP SMART ENERGY I EUR	EUR	39 834,848	400 340,22	5,01
THEMATICS SAFETY FUND I/A(EUR)	EUR	2 566,689	392 292,75	4,91
Total			7 785 763,45	97,53

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total						

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	7 785 763,45
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	
Total instruments financiers à terme - actions	
Total instruments financiers à terme - taux	
Total instruments financiers à terme - change	
Total instruments financiers à terme - crédit	
Total instruments financiers à terme - autres expositions	
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	
Autres actifs (+)	224 912,38
Autres passifs (-)	-27 624,62
Passifs de financement (-)	
Total = actif net	7 983 051,21

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part ALTAÏR Opportunités R	EUR	72 175,7828	110,60

F6340 ALTAIR OPPORTUNITES**BILAN ACTIF**

	29/12/2023
Immobilisations nettes	0,00
Dépôts et instruments financiers	5 246 799,20
Actions et valeurs assimilées	0,00
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Titres de créances	0,00
Négoziés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Titres de créances négociables	0,00
Autres titres de créances	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Parts d'organismes de placement collectif	5 246 799,20
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	5 246 799,20
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	0,00
Autres organismes non européens	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00
Titres empruntés	0,00
Titres donnés en pension	0,00
Autres opérations temporaires	0,00
Contrats financiers	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Autres opérations	0,00
Autres instruments financiers	0,00
Créances	1 156,29
Opérations de change à terme de devises	0,00
Autres	1 156,29
Comptes financiers	75 061,50
Liquidités	75 061,50
Total de l'actif	5 323 016,99

BILAN PASSIF

	29/12/2023
Capitaux propres	
Capital	5 371 610,32
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00
Report à nouveau (a)	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	-12 394,18
Résultat de l'exercice (a, b)	-42 855,50
Total des capitaux propres	5 316 360,64
<i>(= Montant représentatif de l'actif net)</i>	
Instruments financiers	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00
Autres opérations temporaires	0,00
Contrats financiers	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Autres opérations	0,00
Dettes	6 656,35
Opérations de change à terme de devises	0,00
Autres	6 656,35
Comptes financiers	0,00
Concours bancaires courants	0,00
Emprunts	0,00
Total du passif	5 323 016,99

(a) Y compris comptes de régularisations

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN

	29/12/2023
Opérations de couverture	
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00
Engagements de gré à gré	
Total Engagements de gré à gré	0,00
Autres engagements	
Total Autres engagements	0,00
Total Opérations de couverture	0,00
Autres opérations	
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00
Engagements de gré à gré	
Total Engagements de gré à gré	0,00
Autres engagements	
Total Autres engagements	0,00
Total Autres opérations	0,00

COMPTE DE RESULTAT

	29/12/2023
Produits sur opérations financières	
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00
Produits sur titres de créances	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00
Produits sur contrats financiers	0,00
Autres produits financiers	0,00
TOTAL (I)	0,00
Charges sur opérations financières	
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00
Charges sur contrats financiers	0,00
Charges sur dettes financières	0,00
Autres charges financières	0,00
TOTAL (II)	0,00
Résultat sur opérations financières (I - II)	0,00
Autres produits (III)	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	35 553,46
Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)	-35 553,46
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-7 302,04
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	0,00
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)	-42 855,50

EVOLUTION DE L'ACTIF NET

	29/12/2023
Actif net en début d'exercice	0,00
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	5 534 903,20
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-386 265,53
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	23 244,49
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-21 838,91
Plus-values réalisées sur contrats financiers	0,00
Moins-values réalisées sur contrats financiers	0,00
Frais de transaction	-6 843,65
Différences de change	0,00
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	208 714,50
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>208 714,50</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>0,00</i>
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>0,00</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>0,00</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-35 553,46
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00
Autres éléments	0,00
Actif net en fin d'exercice	5 316 360,64

**INSTRUMENTS FINANCIERS - VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE
D'INSTRUMENT**

	Montant	%
ACTIF		
Obligations et valeurs assimilées		
TOTAL Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Titres de créances		
TOTAL Titres de créances	0,00	0,00
Operations contractuelles a l'achat		
TOTAL Operations contractuelles a l'achat	0,00	0,00
PASSIF		
Cessions		
TOTAL Cessions	0,00	0,00
Operations contractuelles a la vente		
TOTAL Operations contractuelles a la vente	0,00	0,00
HORS BILAN		
Opérations de couverture		
TOTAL Opérations de couverture	0,00	0,00
Autres opérations		
TOTAL Autres opérations	0,00	0,00

VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Actif								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	75 061,50	1,41	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	0-3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Actif										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	75 061,50	1,41	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

**VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF
ET DE HORS-BILAN**

	Devise 1	%	Devise2	%	Devise 3	%	Autre(s) devise(s)	%
	USD	USD						
Actif								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres d'OPC	539 972,41	10,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS FAISANT L'OBJET D'UNE ACQUISITION TEMPORAIRE

	29/12/2023
Titres acquis à réméré	0,00
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS CONSTITUTIFS DE DEPOTS DE GARANTIE

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

INSTRUMENTS FINANCIERS EMIS PAR LA SOCIETE DE GESTION OU LES ENTITES DE SON GROUPE

	ISIN	LIBELLE	29/12/2023
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Contrats financiers			0,00
Total des titres du groupe			0,00

TABLEAUX D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice						
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédits d'impôt unitaire
Total acomptes			0	0	0	0

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice				
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire
Total acomptes			0	0

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat	29/12/2023
Sommes restant à affecter	
Report à nouveau	0,00
Résultat	-42 855,50
Total	-42 855,50

	29/12/2023
R1 PART CAPI R	
Affectation	
Distribution	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00
Capitalisation	-42 855,50
Total	-42 855,50
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution	
Nombre de titres	0
Distribution unitaire	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	
Montant global des crédits d'impôt	0,00
Provenant de l'exercice	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes
	29/12/2023
Sommes restant à affecter	
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-12 394,18
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00
Total	-12 394,18

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes
	29/12/2023
R1 PART CAPI R	
Affectation	
Distribution	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00
Capitalisation	-12 394,18
Total	-12 394,18
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution	
Nombre de titres	0,00
Distribution unitaire	0,00

**TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'OPC AU COURS
DES CINQ DERNIERS EXERCICES**

Date	Part	Actif net	Nombre de titres	Valeur liquidative unitaire	Distribution unitaire sur plus et moins- values nettes (y compris les acomptes)	Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes)	Crédit d'impôt unitaire	Capitalisation unitaire sur résultat et PMV nettes
				€	€	€	€	€
30/05/2023	R1 PART CAPI R*	300 000,00	3 000,00	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
29/12/2023	R1 PART CAPI R	5 316 360,64	51 477,0271	103,27	0,00	0,00	0,00	-1,07

*Date de création

SOUSCRIPTIONS RACHATS

	En quantité	En montant
R1 PART CAPI R		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	55 353,72820	5 534 903,20
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-3 876,70110	-386 265,53
Solde net des Souscriptions/Rachats	51 477,02710	5 148 637,67
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	51 477,02710	

COMMISSIONS

	En montant
R1 PART CAPI R	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocédées	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

FRAIS DE GESTION SUPPORTES PAR L'OPC

	29/12/2023
FR001400HA05 R1 PART CAPI R	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,60
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	35 553,46
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Commissions de surperformance (frais variables)	0,00
Rétrocessions de frais de gestion	0,00

CREANCES ET DETTES

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
Créances	SRD et règlements différés	1 156,29
Total des créances		1 156,29
Dettes	Frais de gestion	6 656,35
Total des dettes		6 656,35
Total dettes et créances		-5 500,06

VENTILATION SIMPLIFIEE DE L'ACTIF NET

INVENTAIRE RESUME

	Valeur EUR	% Actif Net
PORTEFEUILLE	5 246 799,20	98,70
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES	0,00	0,00
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES	0,00	0,00
TITRES DE CREANCES NEGOCIABLES	0,00	0,00
TITRES OPC	5 246 799,20	98,70
AUTRES VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A L'ACHAT	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A LA VENTE	0,00	0,00
CESSIONS DE VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATEURS DEBITEURS ET AUTRES CREANCES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	1 156,29	0,02
OPERATEURS CREDITEURS ET AUTRES DETTES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	-6 656,35	-0,13
CONTRATS FINANCIERS	0,00	0,00
OPTIONS	0,00	0,00
FUTURES	0,00	0,00
SWAPS	0,00	0,00
BANQUES, ORGANISMES ET ETS. FINANCIERS	75 061,50	1,41
DISPONIBILITES	75 061,50	1,41
DEPOTS A TERME	0,00	0,00
EMPRUNTS	0,00	0,00
AUTRES DISPONIBILITES	0,00	0,00
ACHATS A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
VENTES A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
ACTIF NET	5 316 360,64	100,00

PORTEFEUILLE TITRES DETAILLE

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
TOTAL Titres d'OPC			5 246 799,20	98,69
TOTAL FIVG réservés aux non professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE			337 684,85	6,35
TOTAL IRLANDE			337 684,85	6,35
IE000APK27S2 ISHR GBL AGR EUR-AC	EUR	76 110	337 684,85	6,35
TOTAL OPCVM et équivalents d'autres Etats membres de l'UE			4 909 114,35	92,34
TOTAL FRANCE			299 091,84	5,63
FR0013353828 CM-AM CASH ISR (RC)	EUR	5,64566	299 091,84	5,63
TOTAL IRLANDE			1 798 449,49	33,83
IE000OXQ5385 POL SMA EN EUR-I-AC	EUR	31 864,068	289 963,02	5,45
IE00BH480R51 GQG PTR USD-I-ACC C.	USD	13 376,299	234 591,13	4,41
IE00BMYPCM06 MONT BETTER EUR-ACC C.	EUR	278 733,476	279 848,41	5,26
IE00BYX2JD69 ISHARES MSCI WORLD SRI UC ETF	EUR	73 950	745 785,75	14,04
IE00BZ090894 NEU.B.COR.HY.BD FD I EUR ACC3D	EUR	20 757,624	248 261,18	4,67
TOTAL LUXEMBOURG			2 811 573,02	52,88
FR0014002LE9 OST.SRI CR.ULT.SH.PL.NC FCP 4D	EUR	608,5958	637 072,00	11,98
LU0907928062 DPAM BD EM.MK.SUSTAIN.F C 3D.	EUR	467,908	70 967,61	1,33
LU1165137651 BNPP SMART FOOD I CAP 3DEC	EUR	1 157,334	152 675,50	2,87
LU1366712609 DNCA INV.ARCH.MID CAP EUR.N 4D	EUR	1 043,9588	160 299,87	3,02

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
LU1644441476 CAN.BOND GLOB.HIGH YIELD I C3D	EUR	573,402	659 062,52	12,39
LU1842711688 MSI GL SUS ZC USD C.	USD	8 216,193	305 381,28	5,74
LU1917706332 CTL III SEG EQ IC	EUR	16 422,101	237 463,58	4,47
LU1920217319 ELEV.L.SM.AND MID CAP EUR.R 2D	EUR	664,16	106 777,00	2,01
LU1951224663 THEMATICS SAFETY FD I A EUR 3D	EUR	2 076,427	267 153,10	5,03
LU2145464777 ROBE.CAPT.GFRSME SIC EUR 4DEC	EUR	514,9668	214 720,56	4,04

7. ANNEXE(S)

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit:

Altair Opportunités

Identifiant d'entité juridique:

LEI : 969500DYMLRK8URCGP47

Par **investissement**

Les **indicateurs de durabilité** évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Caracteristiques environnementales et/ ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?



Oui



Non



Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental**: ____%



dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social**: ____%



Il **promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S)** et et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ____% d'investissements durables



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif social



Il **promouvait des caractéristiques E/S mais n'a pas réalisé d'investissements durables**



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le fonds est investi à 91% dans des fonds favorisant l'investissement dans des sociétés appliquant de bonnes pratiques en matière environnementale, sociale et de gouvernance (fonds article 8 en communication centrale ou fonds article 9 ou fonds labellisés ISR).



Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ? et par rapport aux périodes précédentes ?

N/A

- **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

Le fonds n'a pas d'objectif d'investissement durable.

- **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Nous n'avons pas d'objectif d'investissement durable pour ce fonds, le principe consistant « à ne pas causer de préjudice important » n'est applicable à aucun investissement sous-jacent de ce fonds.

- **Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?**

Les indicateurs concernant les incidences négatives ne sont pas pris en compte dans les décisions d'investissements à ce stade.

- **Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée:**

Ce produit ne poursuit pas d'objectif d'investissement durable, l'alignement des investissements aux principes directeurs de l'OCDE n'est pas suivi.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Les indicateurs concernant les incidences négatives ne sont pas pris en compte dans les décisions d'investissements à ce stade.



activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements;
- des dépenses d'investissement (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des dépenses d'exploitation (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Le fonds n'investi dans aucuns titres vifs mais que dans fonds .

Top 15	Classification SFDR	% actifs	Pays
iShares MSCI World SRI ETF - A C - EUR -	Article 8	15%	Irlande
iShr Gbl Agr EUR-Ac	Article 8	10%	Irlande
GQG Global Equity-I USD	Article 6	9%	Irlande
CM-AM Cash ISR RC	Article 8	8%	France
Candriam Sustainable SICAV - Bond Global High Yield - IC -	Article 9	8%	Luxembourg
Palatine Monetaire CT	Article 8	8%	France
NIF (Lux) Thematics Safety Fund - I/A	Article 9	5%	Luxembourg
Polar Capital Smart Energy EUR-I-Ac	Article 9	5%	Irlande
MSI GI Sus ZC	Article 8	5%	Luxembourg
Mont Better EUR-Acc	Article 9	4%	Irlande
OS.S.CR.UL.SH.P.4D	Article 8	4%	France
CTL III SEG Eq IC	Article 8	4%	Luxembourg
DNCA Invest Arch MCE NC	Article 8	3%	Luxembourg
DPAM L Bds Emerging Markets Sust." F- C "	Article 9	3%	Luxembourg
NB Corporate Hybrid Bonds - EUR I Acc	Article 8	3%	Irlande

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence à savoir : 1^{er} janvier 2024 – 31 décembre 2024

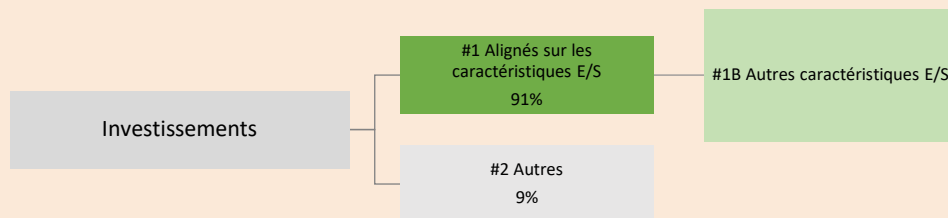


Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

La proportion d'investissements liés à la durabilité était de 0% sur l'année 2024.

● Quelle était l'allocation des actifs ?

91% des investissements étaient dans la catégorie « #1B Autres caractéristiques E/S ».



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Le fonds n'a investi dans aucun titre vifs.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

N/A

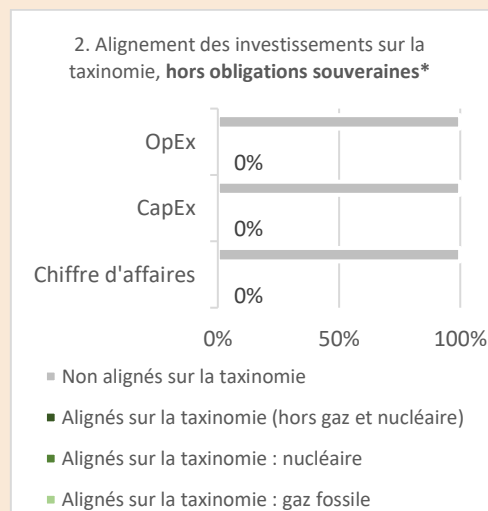
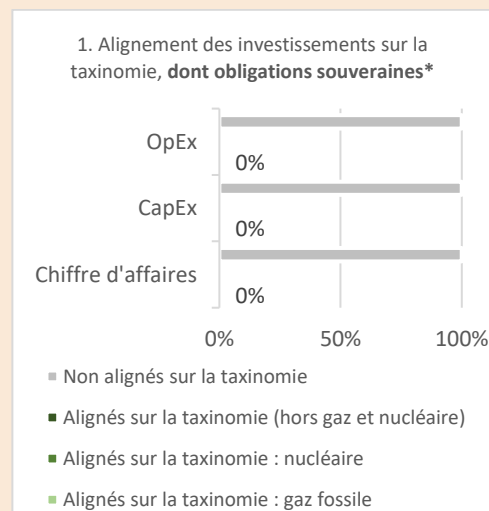
● Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ?

☐ Oui

☐ Dans le gaz fossile ☐ l'énergie nucléaire

☒ Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances.

* Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

La part était de 0%.

● **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

N/A



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE ?

N/A



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

N/A



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «#2 Autres», quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Au 31.12.2024, la catégorie « non durable » représentait 9% de l'actif du fonds. Elle inclut la liquidité, qui n'est pas soumise à des garanties environnementales et sociales minimales, ainsi que des fonds ne favorisant pas l'investissement dans des sociétés appliquant de bonnes pratiques en matière environnementale, sociale et de gouvernance



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Nous avons envoyé au total 29 lettres d'engagements pour l'ensemble de la gamme d'Amplegest, afin d'entamer un dialogue sur des sujets environnementaux, sociaux et/ou de gouvernance en 2024.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

L'indice de référence est celui de l'OPC. Le fonds n'a pas d'indice de référence durable.

● **En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large ?**

N/A

● **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable ?**

N/A

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

N/A

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

N/A